



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

PLAN NATIONAL MILIEUX HUMIDES 2022-2026

15 mars 2022





SOMMAIRE

p.03 **LES ZONES HUMIDES : des écosystèmes essentiels à protéger pour répondre aux défis écologiques actuels et à venir**

page 05 | **Introduction**

page 06 | **Infographie**

page 08 | **Chiffres clés**

p.08 **La protection des ZONES HUMIDES**

page 11 | **Axe 1 : AGIR**

page 14 | **Axe 1 : MOBILISER**

page 16 | **Axe 3 : CONNAÎTRE**

Le martin pêcheur est un très bon bio-indicateur de la qualité des eaux des zones humides.



ÉDITO Bérangère Abba

Secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

Tourbières, prairies, marais et autres estuaires : à la rencontre de deux éléments, la terre et la mer, les zones humides façonnent des paysages d'une diversité remarquable.

Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Les milieux humides rendent également divers services en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences.

Au-delà de leur rôle écologique, les milieux humides présentent de nombreux intérêts sociaux et économiques. Ils sont le lieu de nombreuses activités et de création de valeur et d'emplois non délocalisables.

Trop souvent perçus comme des espaces insalubres ou inutiles, ils ont subi des transformations et aménagements. Du fait de leur surexploitation ou de leur détérioration, leur superficie se serait réduite de 64% au cours du 20^e siècle.

Il est nécessaire et d'intérêt général de davantage les préserver et les restaurer par des actions concrètes de gestion durable.

C'est tout l'objet de ce quatrième Plan national milieux humides 2022-2026, élément essentiel de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

L'État s'est engagé à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2026, à acquérir 8 500 ha de zones humides et à créer de nouvelles aires protégées dont un douzième parc national dédié aux zones humides.

La mobilisation de toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles les collectivités territoriales et gestionnaires d'espaces naturels est absolument essentielle pour tenir les objectifs.

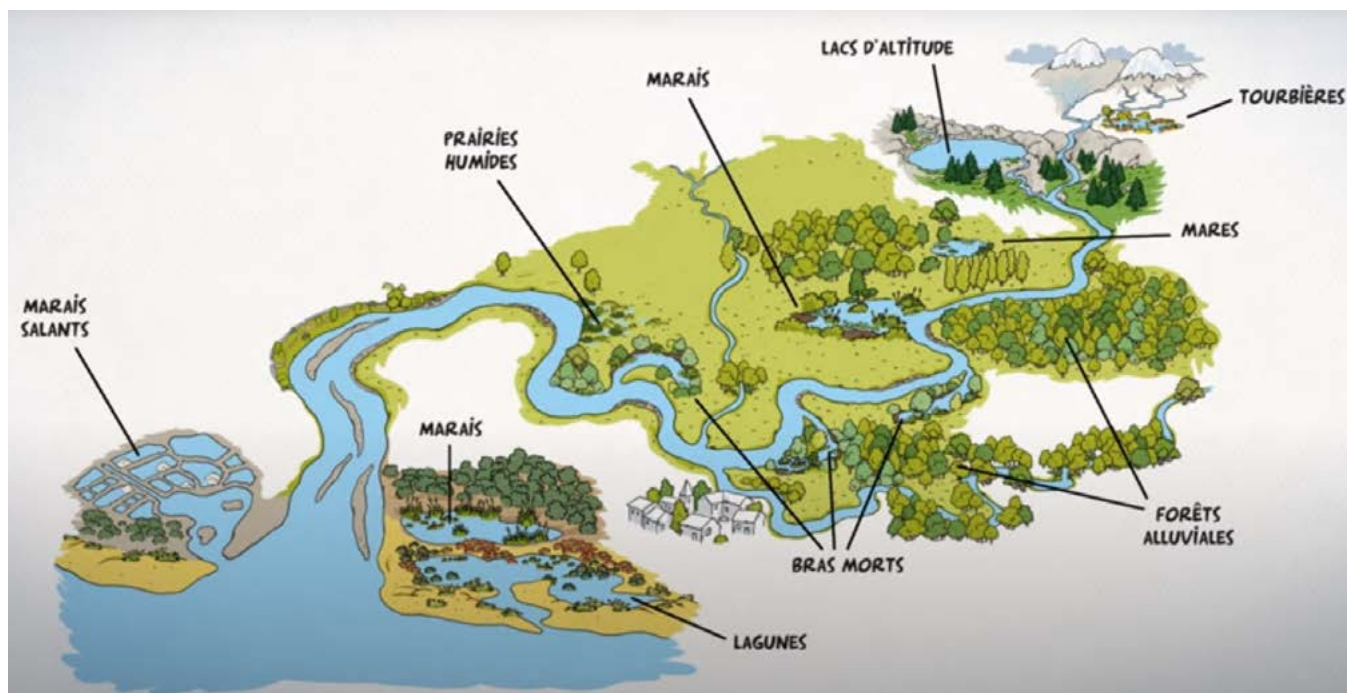
Les zones humides sont un patrimoine naturel précieux, préservons-les !



LES ZONES HUMIDES des écosystèmes essentiels à protéger pour répondre aux défis écologiques actuels et à venir



Le héron cendré, espèce phare des zones humides



Il existe une très grande diversité de zones humides.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des zones de transition entre la terre ferme et l'eau libre. Leurs caractéristiques principales sont :

- la présence d'eau douce, saumâtre ou salée ;
- un sol saturé en eau ;
- la présence d'espèces animales et végétales caractéristiques des milieux humides (roseaux, amphibiens...).

En droit français (art. L.211-1 du code de l'environnement), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides ont également une définition de portée internationale depuis 1971 grâce à la Convention Internationale sur les zones humides dite Ramsar car signée dans la ville de Ramsar en Iran.

Quelques exemples de zones humides en France

1 | LES ZONES HUMIDES ALLUVIALES

Elles sont situées en fond de vallée, dans le lit majeur des cours d'eau et comprennent notamment les ripisylves, boisements qui bordent le lit mineur.

2 | LES TOURBIÈRES

La tourbière est un écosystème constamment saturé d'eau au sein duquel s'accumulent les matières organiques non décomposées, formant la tourbe.

3 | LES ZONES HUMIDES CÔTIÈRES

Ce sont des écosystèmes entièrement soumis à l'influence de l'eau de mer et à l'immersion périodique. Font partie des zones humides côtières : les lagunes, les mangroves, les vasières également appelées slikkes (submergées à chaque marée et pratiquement dépourvues de végétation) et les prés salés immergés sporadiquement.

4 | LES ZONES HUMIDES PALUSTRES

Elles correspondent à des étendues d'eau de faible profondeur, de type mares par exemple.

5 | LES MARAIS

Ce sont des milieux artificialisés dont le bon fonctionnement dépend d'une bonne gestion des niveaux d'eau par l'homme.



Les milieux humides *amortisseurs* du changement climatique

6

services rendus

par les milieux humides pour atténuer le changement climatique et lutter contre ses effets



1

Comme des éponges, ils **ABSORBENT** et **STOCKENT L'EAU**, ils diminuent l'intensité des crues, inondations et épisodes de canicule

Ils alimentent les nappes phréatiques et cours d'eau, **RETARDENT** les effets des sécheresses et **PRÉSERVENT** la ressource en eau



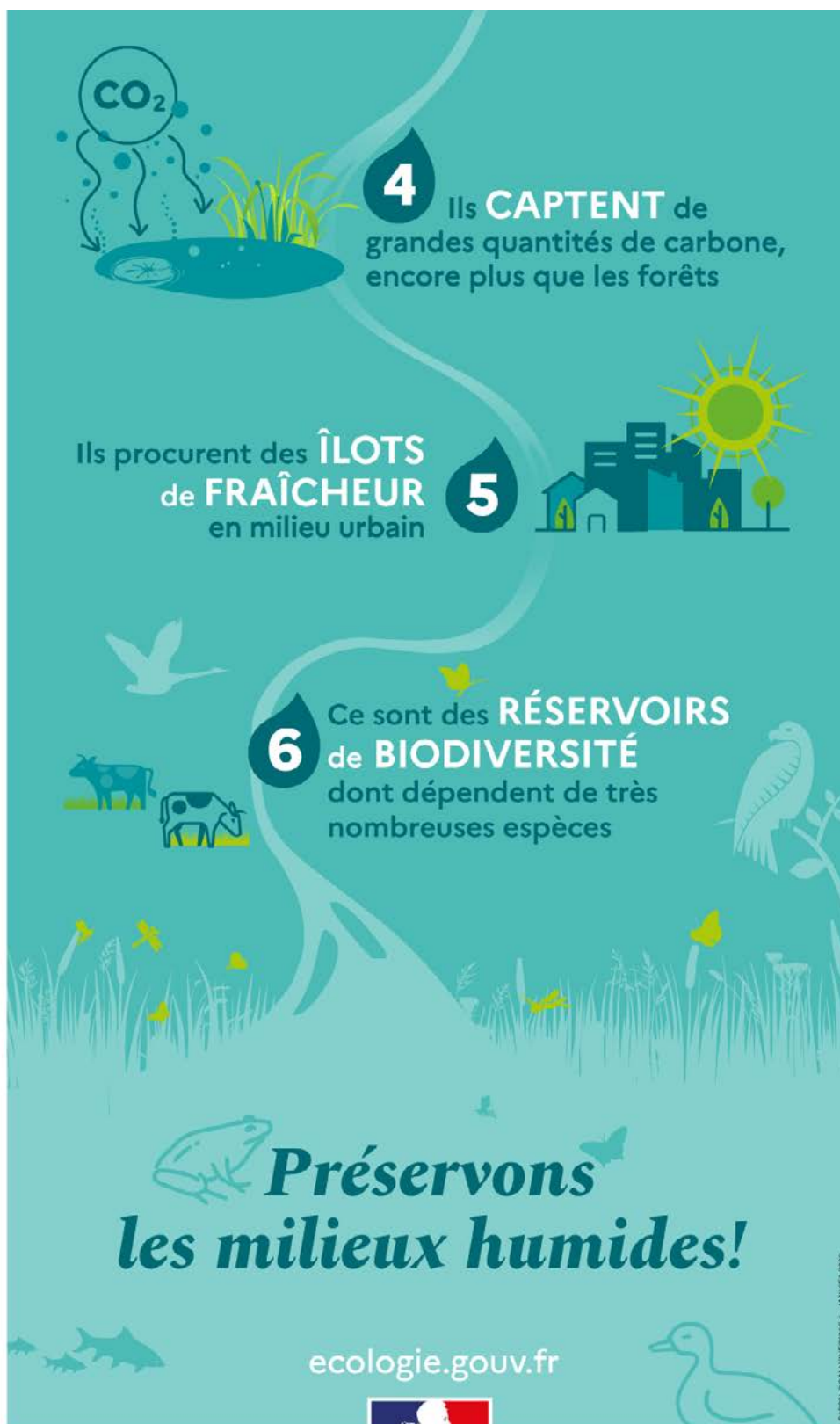
2

3



Ils **RÉDUISENT** les effets des tempêtes et **PROTÈGENT** les côtes





The infographic features a large, stylized tree trunk that branches out to frame the text. The background is a light teal color with various nature-related icons: a pond with reeds and a CO₂ molecule, a city skyline with a sun, cows, birds, butterflies, a frog, and a duck. The text is arranged in three main sections, each associated with a number in a dark teal circle.

4 Ils **CAPTENT** de grandes quantités de carbone, encore plus que les forêts


Ils procurent des **ÎLOTS** de **FRAÎCHEUR** en milieu urbain

5

6 Ce sont des **RÉSERVOIRS** de **BIODIVERSITÉ** dont dépendent de très nombreuses espèces

Préservons les milieux humides!

ecologie.gouv.fr



DICOM-DOALUN/FH0264 - JANVIER 2022

Les zones humides en France en quelques chiffres :

50%

des oiseaux
dépendent des
zones humides
ainsi que

30%

**des espèces
végétales**
remarquables
et menacées.

Près d'une espèce de milieux
humides sur six présente un risque
de disparition à moyen terme :

21% des 14 espèces de
mammifères de milieux humides
et aquatiques sont menacées en
métropole ;

46 % des espèces de
poissons amphihalins de France
métropolitaine sont éteintes ou
menacées d'extinction.

52

sites sont inscrits sur la liste des **zones humides
d'importance internationale** (label Ramsar).

Les principales menaces sur les zones humides :

1 | l'aménagement des cours d'eau
(travaux de recalibrage, curage,
rupture des continuités écologiques laté-
rale ou longitudinale, endiguement...);

2 | les prélèvements excessifs d'eau,
notamment dans les cours d'eau
et leurs nappes d'accompagnement ;

3 | le drainage ;

4 | le remblai ;

5 | la mise en eau ;

6 | l'intensification
ou déprise agricole ;

7 | la plantation
de peupliers ;


8 | la propagation des espèces
exotiques envahissantes.



La protection DES ZONES HUMIDES



Reconnues aujourd'hui pour leurs rôles majeurs, les zones humides sont protégées par des textes internationaux et nationaux et prises en compte dans les schémas départementaux et locaux.



Les zones humides accueillent temporairement de nombreuses espèces migratrices à des étapes cruciales de leur vie.

La protection des zones humides est un enjeu central de la politique nationale de protection de la biodiversité et des ressources en eau.

Ce quatrième plan national zones humides 2022-2026 est une déclinaison de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

Il poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides.

Ce plan a été élaboré en association avec les établissements publics et les services du ministère de la Transition écologique, les représentants des collectivités et établissements


territoriaux (syndicats d'aménagement de bassins et de rivières), les associations de protection de la nature et les fédérations d'usagers des zones humides. Ont été prises en compte les recommandations du rapport parlementaire *"Terres d'eau, Terres d'avenir: Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique"* (Tuffnell et Bignon, 2019), les travaux du groupe national milieu humides et les échanges du Colloque sur l'aménagement urbain et milieux aquatiques-humides du 22 au 24 septembre 2021 à Toulouse.

Ce plan fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation tout au long de la période 2022-2026.

■ ■ ■ **AU MOINS 325 MILLIONS D'EUROS** seront dédiés par l'État et ses opérateurs sur la période 2022-2026 pour la mise en œuvre du plan national en faveur des milieux humides.

Les agences de l'eau consacreront environ 60 millions par an et le conservatoire 3 à 5 millions d'euros par an. Le ministère de la Transition écologique consacrera 1,56 mil-

lions d'euros par an à compter de 2022 pour la protection des zones humides contre 670 K€ en 2020, soit 8 millions d'euros sur la période du plan.



En outre-mer, les mangroves jouent un rôle clé dans le maintien de la richesse marine et dans le stockage de carbone.

Axe 1 AGIR

Maintenir la biodiversité remarquable en intégrant davantage les milieux humides dans les aires protégées et développer des actions visant à restaurer les milieux dégradés. Focus sur quatre mesures phares.

MESURE 1


Doubler la superficie des milieux humides sous protection forte en métropole d'ici 2030 et renforcer l'inscription de ces milieux dans l'ensemble des aires protégées en métropole et en Outre-mer

La Stratégie nationale aires protégées 2030 et son premier plan d'actions, lancés en janvier 2021, prévoit de doubler en métropole, et de renforcer en outre-mer, la superficie de milieux humides intégrés dans les zones de protection fortes, soit une augmentation d'environ 110 000 hectares pour la métropole. Pour atteindre cet objectif, la Stratégie prévoit d'une part de remettre à l'étude la création d'un parc national de zones humides. D'autre part, l'ensemble des outils de protection seront mobilisés notamment la création ou l'extension de réserves naturelles nationales.

MESURE 2

Préserver des zones humides par l'acquisition de 8 500 ha d'ici à 2026

Il est parfois nécessaire pour préserver certains sites de mobiliser des dispositifs d'acquisition foncière. Pour atteindre cet objectif, différents acteurs seront sollicités au titre de leur domaine d'action : le Conservatoire du littoral, les Conservatoires d'espaces naturels et les collectivités territoriales et les agences de l'eau.



La bécassine niche dans les marais, tourbières, marécages, et bordures d'étang.

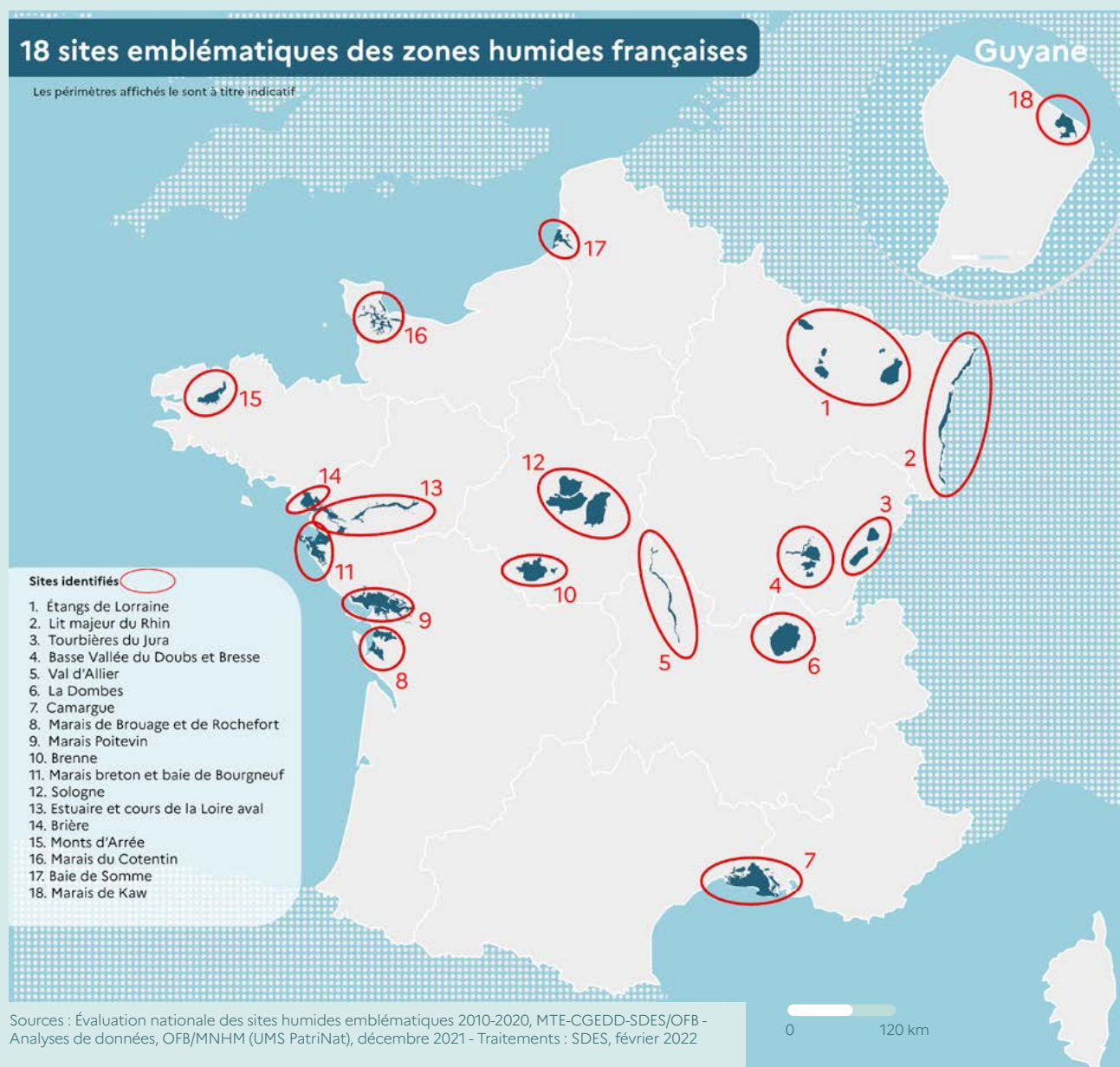
ZOOM sur les zones humides emblématiques

Comme annoncé par le Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité lors de la présentation de la Stratégie nationale aires protégées, la France travaille sur la création d'un douzième parc national dédié aux zones humides. Pour ce faire, le Conseil général de l'Environnement et du Développement

durable (CGEDD) a été chargé de réaliser un état des lieux des zones humides françaises les plus remarquables et qu'il conviendrait de protéger. Au terme de cette mission, 18 sites ont été identifiés et peuvent être qualifiés de plus emblématiques des zones humides françaises. L'analyse s'est appuyée

sur un faisceau d'indicateurs tels que la superficie de zones humides, la fonctionnalité et la richesse des milieux. Cette mission se poursuit aujourd'hui par un dialogue privilégié avec les acteurs des différents territoires identifiés pour déterminer ensemble d'éventuels dispositifs de protection adaptés.

A l'issue de cette phase de dialogue territorial, l'Etat et les parties prenantes examineront l'ensemble l'opportunité de création d'un parc national dédié ou de tout autre type d'aire protégée. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale biodiversité 2030.



Les tourbières piègent le carbone durablement dans le sol.



■ ■ ■ ■ ■ **LES TOURBIÈRES DU JURA** de la zone RAMSAR du Dugeon ont fait l'objet d'opérations de restauration qui ont bénéficié de crédits européens LIFE. Cette restauration a consisté au rebouchage des drains encore actifs et à la renaturation du cours d'eau traversant ces tourbières : reméandrage, remontée du lit et suppression des seuils hydrauliques. Ces travaux ont permis de reconnecter les écosystèmes aquatiques et réhumidifier la tourbière en surface. Cette réhumidification permet à la tourbière de rejouer son rôle de stockage d'eau et de carbone.

<http://www.life-tourbieres-jura.fr/>

MESURE 3

Accélérer l'extension du réseau Ramsar en France selon un rythme de deux sites labellisés par an sur le territoire national

La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, regroupe 172 pays. Elle engage les États membres à la conservation de zones humides d'importance internationale. La France compte actuellement 52 sites Ramsar, dont 12 en Outre-mer, pour une superficie de 3.7 millions d'hectares (trois fois la région Ile-de-France).

Dans le cadre de ce nouveau plan, le soutien du MTE à l'association Ramsar France sera pérennisé afin d'animer une dynamique de réseau des sites et villes désignés au titre de la convention de Ramsar, favoriser les retours d'expériences et susciter de nouvelles candidatures pour des sites ou des villes. De plus, une nouvelle stratégie de désignation (avec un objectif de deux par an) et de gestion des sites Ramsar sera définie et mise en œuvre, sous la forme d'une circulaire spécifique aux préfets d'ici fin 2022.

MESURE 7

Restaurer 50 000 ha de zones humides à l'horizon 2026

La restauration des écosystèmes est au cœur de la décennie des Nations Unies et de la Stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030.

De nombreuses actions de restauration ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours de réalisation. Il s'agit d'amplifier l'effort de restauration des milieux humides dégradés.

Pour accompagner le choix des projets de restauration un cadre national sera défini et un appui sera apporté pour mobiliser les financements dédiés.



Axe **2** MOBILISER

Mobiliser, notamment les usagers des zones humides pour favoriser les pratiques qui protègent ces espaces, inscrire les réponses que ces milieux apportent dans les grandes conventions internationales et les travaux européens, renforcer la formation et la sensibilisation à tous les niveaux. Focus sur deux mesures phares.

MESURE 14 À 20

Développer des pratiques économiques (agricoles, forestières, aquacoles, piscicoles) et de loisirs (cynégétiques, sportives et touristiques) qui préservent les milieux humides

De nombreux usages se sont développés dans les milieux humides, ce qui a orienté et redessiné les contours de ces écosystèmes. Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas de délier cette riche histoire, mais bien de la poursuivre, en soutenant et développant les pratiques économiques et de loisirs qui contribuent à la préservation des milieux naturels.

■ ■ ■ UN PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATIONS

en vue d'améliorer la viabilité économique de la filière d'élevage extensif pour une meilleure préservation des milieux humides dont il dépend est en cours depuis 2018 sur 3 sites (Marais du Cotentin et du Bessin (Manche/Calvados), la plaine maritime picarde (Somme), et Marais de Brouage (Charente-Maritime). Ces expérimentations aboutiront au partage des différents travaux portant sur l'amélioration des connaissances et l'adaptation des pratiques d'élevages qui visent à favoriser le pâturage, limiter les intrants et valoriser la diversité, les usages des prairies et leur biodiversité inféodée.

MESURE 21

Développer des méthodes du label bas carbone valorisant des projets de protection et de restauration des milieux humides

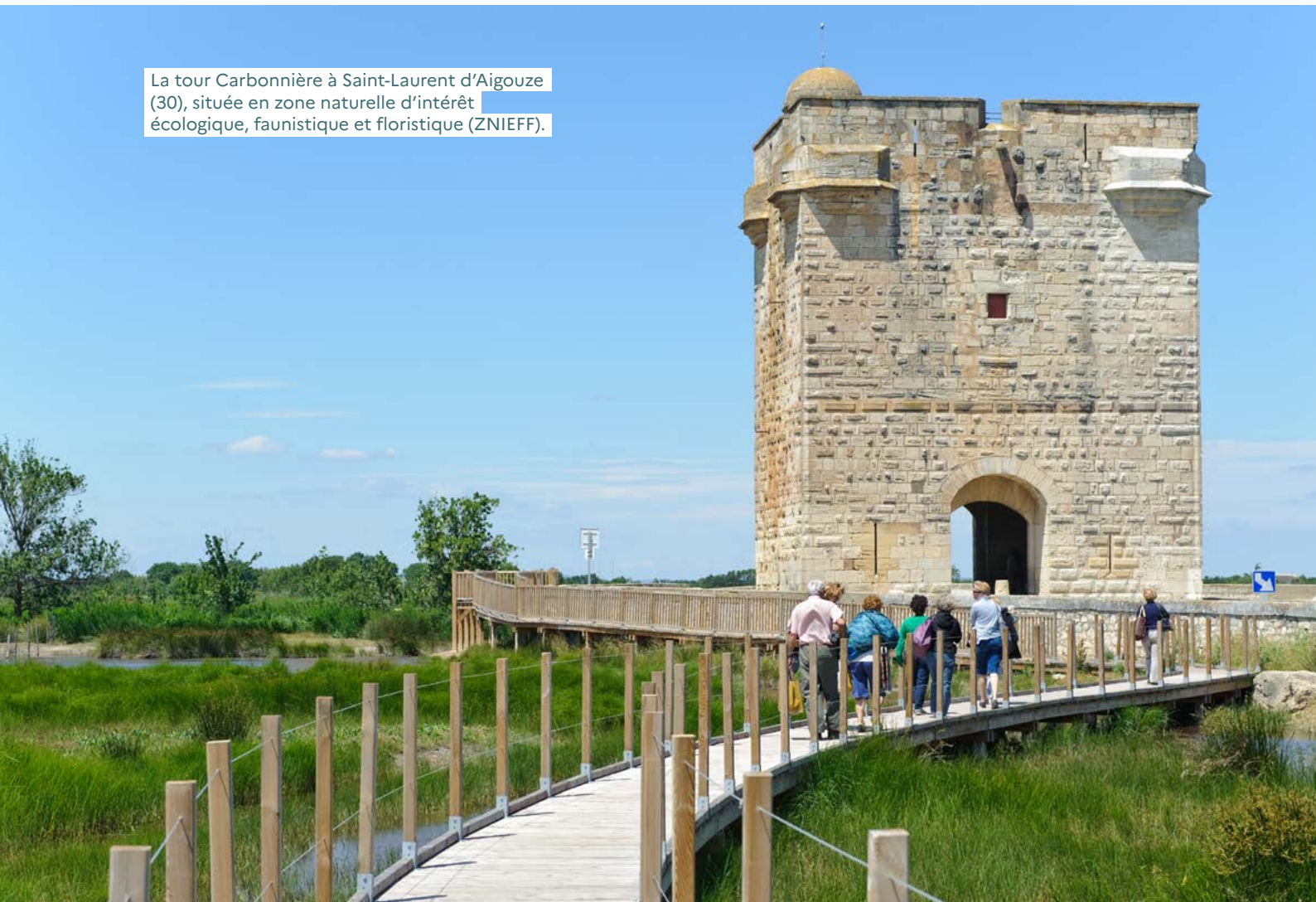
Les zones humides sont des alliées incontournables dans la lutte contre les changements climatiques en étant des puits importants de carbone.

Le label bas-carbone, développé depuis 2018 par le Ministère de la Transition écologique et ses partenaires, s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de

séquestration de carbone, dont les projets peuvent être labellisés et financés par des organismes publics ou privés souhaitant contribuer à la lutte contre le changement climatique, ou compenser leurs émissions.

Le ministère développera de nouvelles méthodes du "label bas-carbone" permettant de valoriser l'impact de milieux humides par grand type dans l'atténuation des effets du changement climatique.

La tour Carbonnière à Saint-Laurent d'Aigouze (30), située en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).





Axe **3** CONNAÎTRE

Développer et mettre à disposition la connaissance sur les milieux humides en renforçant les outils stratégiques pour leur identification et leur évaluation, et accroître les actions de recherche pour améliorer la gestion. Focus sur une de ces mesures phares.

MESURE 24

Cartographier l'ensemble des zones humides françaises d'ici fin 2024 grâce à la production d'un référentiel

L'objectif de cette cartographie est de produire un référentiel au 1/10 000ème qui retranscrit l'identité physique du territoire vis-à-vis de la circulation de l'eau en identifiant les zones humides (Art. L.211-1 du code de l'environnement précisé par l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié) et les milieux aquatiques. À partir de ce référentiel, les habitats naturels, semi-naturels et anthropiques seront identifiés, ainsi il sera possible d'évaluer l'état des milieux humides (préservés, altérés, détruits).

Celle-ci sera un atout pour accompagner les stratégies d'aménagement et de gestion des acteurs. Elle apportera la connaissance complémentaire nécessaire à la compréhension des données partielles acquises via les inventaires locaux, notamment. Elle favorisera la compréhension des dynamiques et des effets de l'occupation du sol (urbanisation, artificialisation, pratiques agricoles intensives...) sur les milieux humides. Elle permettra aussi de quantifier les services rendus (bénéfiques, pertes) et d'améliorer les inventaires de gaz à effet de serre et la mise en œuvre des critères de durabilité pour la biomasse énergie agricole et forestière.



Chevalier Arlequin
en Camargue Gardoise.



CONTACT PRESSE

Service presse de Bérangère Abba,
secrétaire d'État chargée de la Biodiversité

Tél. : 01 40 81 96 16

Mél : presse.abba@ecologie.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*